



de la douane, des postes. C'est un ensemble d'abus intolérables. Abordez sincèrement le "moins de gouvernement possible"; accordez les places aux spécialistes; que les émoluments soient, non l'équivalent de services rendus antérieurement à la cause politique, mais le prix des services rendus au peuple par l'exercice même des fonctions, par le travail intellectuel et consciencieux des titulaires.

CORRESPONDANCES.

Examen Médico-Legal du Procès Bérubé.

AFFAIRE BÉRUBÉ.—MEURTRE PAR L'EMPOISONNEMENT.

" Les recherches propres à constater s'il y a eu empoisonnement, ne doivent être faites qu'en présence du commissaire délégué pour cet objet, et, s'il est nécessaire de consacrer plusieurs séances, à la fin de chacune d'elles, le magistrat doit enfermer et sceller les pièces de l'examen. Les recherches ultérieures ne seront commencées qu'après avoir reconnu l'intégrité des scellés." Orfila, trait. de tox. éd. tom. 2, p. 928.

" Les matières fournies au Dr. Jackson, pour les analyses chimiques, ont été recueillies par les Drs. Dubé et Desjardins, qui paraisaient en avoir été les gardiens jusqu'au moment du procès. Et voici ce que dit le Dr. Dubé dans son témoignage: " J'ai mis dans une fiole une partie de ce que j'ai trouvé dans l'intérieur de l'estomac. J'ai emporté cette fiole chez moi, et l'ai scellée de mon cachet. Je l'ai toujours tenue sous clef, et l'ai remis au rapport à Kamouraska. Jeudi dernier au soir, j'ai ouvert moi-même cette fiole et l'ai remise au Dr. Jackson." Voici maintenant ce que dit Alfred Jackson, médecin, de la cité de Québec: " Je professe la chimie à l'école de médecine de Québec depuis 4 ans. Depuis que je suis ici, le Dr. Dubé m'a remis une fiole qu'il me dit contenir des substances prises dans l'estomac de la défunte Sophie Talbot."

" C'est bien ici le lieu de citer avec M. Jules Barse, l'auteur mentionné dans son traité ou manuel de la cour d'Assises, ce qui suit, savoir: " qu'il n'est pas sage d'admettre le principe du partage dans les opérations, c'est-à-dire de confier dans le cas d'exhumation juridique, à un expert de la localité, le soin de recueillir et de carboniser même les tissus, pour ensuite les expédier aux savans de nos grandes villes, qui seraient chargés de terminer les analyses définitives. Cet usage est assurément contraire aux saines maximes de la chimie légale. Les seconds experts continuant ne pourront répondre fidèlement sans serment de ce que les premiers experts auront fait, ni pour l'adresse dans l'opération, ni pour la pureté des substances. Et on conçoit que la conclusion définitive ne pourrait que s'obscurcir beaucoup au milieu d'un tel désordre. Au contraire, l'unité des opérations est un principe fondamental en matière d'expertise juridique."

" Le Dr. Jackson reçoit donc du Dr. Dubé une partie des matières qui doivent être soumises à l'analyse chimique, et l'autre partie du Dr. Desjardins. La première partie de ces matières était en très petite quantité, environ deux cuillerées à thé. " Je la divisai en deux parties, dit le Dr. Jackson; le premier moyen dont je me servis fut le procédé de Reusch. J'introduisis la substance organique dans une capsule de porcelaine, un vaisseau fait exprès pour ces sortes d'opérations. J'y ajoutai de l'eau pure et de l'eau de chaux. En chimie, lorsqu'il s'agit surtout d'une expertise, il faut employer les moyens les plus sûrs, ainsi que les réactifs les plus purs. On peut arriver à un résultat positif. Les matières sur lesquelles l'expert devra opérer doivent être revêtues d'un caractère authentique; comment pourrait-il se prononcer sur le résultat de ses opérations s'il en était autrement?"

" Dans le cas qui fait le sujet de cet examen, le Dr. Jackson a commencé ses opérations sur des matières qui n'avaient aucun caractère d'authenticité; première raison, qui rend le résultat de ses opérations inadmissible en matière légale. Les réactifs ne paraissent pas avoir été examinés et analysés tel que voulu en pareilles circonstances. L'eau qu'il a employée dans ses opérations n'est point de l'eau distillée, mais de l'eau de pluie, d'après le Dr. Dubé qui, en rendant compte d'une partie des opérations, dit en parlant de la petite fiole qu'il avait remise au Dr. Jackson: " Il a versé la moitié de son contenu dans un creuset, et y a ajouté un peu d'eau de pluie et d'acide chlorhydrique. Attribus raisonnés contre le résultat de ses opérations chimiques."

" Je citerai une partie du rapport des médecins chargés de l'expertise dans l'enquête faite sur le cadavre du duc de Praslin, afin de faire voir tout ce qu'il y a d'incomplet dans la première partie du rapport ou témoignage du Dr. Jackson. Ces médecins, après avoir fait l'autopsie et l'examen cadavérique, pour se prononcer et répondre sur les questions qui leur étaient posées, procédèrent comme suit: " L'estomac, les intestins, la foie, sont mis à part et enfermés dans trois boîtes de verre neuf préalablement lavés à l'eau distillée, qui sont fermés devant nous et scellés au sceau de M. le juge d'instruction, avec une étiquette signée par nous, une petite quantité d'urine, rendue par M. le duc de Praslin dans les derniers moments de sa vie,

est également recueillie dans un bocal fermé et scellé comme les précédents. " CONCLUSION. " De l'examen cadavérique qui précède, nous concluons que: " 1o. Tout porte à penser que la mort de M. le duc de Praslin résulte de l'ingestion d'une substance irritante; " 2o. L'analyse chimique des viscères extraits du cadavre est nécessaire pour déterminer d'une manière positive la cause de la mort, la nature de la substance ingérée, et donner les moyens de répondre aux diverses questions posées dans l'ordonnance de M. le chancelier de France, président de la cour des pairs. (Signé.) " ORFILA, A. TARDIEU, ROUGET, ANDRAL, LOUIS, DR. CHAVET, Paris, le 25 août 1847." (Extrait de la Presse.)

Nous voyons ces médecins, après avoir examiné personnellement le cadavre du duc de Praslin, décrit les diverses blessures qui existaient dans plusieurs parties du corps, et après avoir observé attentivement les lésions les plus profondes d'une inflammation intense, avec sept larges escarres à la surface interne de l'estomac et autres lésions; malgré cela ces médecins, dis-je, n'ont pas se prononcés sur la cause de la mort. " Tout porte, disent-ils, à penser que la mort de M. le duc de Praslin résulte de l'ingestion d'une substance irritante."

Au contraire, je vois le Dr. Jackson qui n'a pu observer le corps ni faire l'autopsie cadavérique de la défunte Sophie Talbot, se prononcer et conclure qu'il y a eu empoisonnement, après avoir entendu les témoignages et la description des symptômes de la maladie faite par eux, et celle de l'intérieur du cadavre par les médecins. " D'après l'enquête des faits, dit-il, je suis d'avis, après un examen attentif des symptômes de la " maladie et des apparences cadavériques, que la défunte est morte empoisonnée par un poison corrosif."

Le Dr. Jackson n'est arrivé à la conclusion ci-dessus qu'après avoir fait connaître le résultat de ses opérations chimiques. Le premier moyen qu'il employa fut le procédé de Reusch. Les petites lames de cuivre qu'il avait introduites dans le liquide chargé de couleur: " le cuivre, dit-il, prit une couleur de plomb ou de fer à surface polie, (polie ?) après avoir suivi ce procédé pendant une vingtaine de minutes, je discontinuai. Je lavai les lames dans de l'eau pure et les asséchai avec du papier absorbant, et je les examinai alors, et comme c'était le soir et que les " procédés subséquents sont très délicats, je remis au lendemain pour continuer ces expériences. La couleur obtenue indiquait la présence d'un métal, et cette couleur est celle de l'arsenic métallique. Mais comme il y a quelques autres métaux qui donnent une apparence à peu près semblable, je pris les moyens dont on se sert pour établir la présence de l'arsenic. J'introduisis les lames dans un tube de verre transparent, et je les soumis à la flamme d'une lampe à esprit de vin. " Couleur décolorée de la surface du cuivre, " cette couleur qui le colorait et y était adhérente."

" Cette couche était très mince, le résultat de l'expérience fut un produit très mince, d'une couleur blanche, qui s'attacha à la paroi inférieure du tube. J'ai reconnu, par la forme du dépôt, l'apparence, ce que donne l'arsenic, dans des circonstances semblables. La quantité n'était pas suffisante pour le soumettre à d'autres expériences satisfaisantes. Cependant, avec le réactif que l'on nomme nitrate d'argent ammoniacal, qui est un réactif très délicat, j'ai pu reconnaître le précipité que donne l'arsenic blanc soumis à ce procédé. Le contenu de la fiole que le Dr. Desjardins avait remise au Dr. Jackson, soumis à l'expérience de Reusch, donna un résultat presque semblable à celui de la première expérience."

" Nous voyons dans les résultats des expériences ci-dessus, la preuve que l'arsenic a été découvert dans les matières et l'estomac qui ont été soumis aux analyses chimiques du Dr. Jackson? " J'ai vu reconnaître, par la forme du dépôt, l'apparence que donne l'arsenic, dans des circonstances semblables. (réactif, nitrate d'argent ammoniacal.) Cette manière de raisonner n'établit pas la preuve que l'arsenic a été reconnu aux caractères qui lui sont propres; au contraire, elle fait voir toute l'inexactitude des expériences faites pour reconnaître l'arsenic en pareilles circonstances. Afin de mieux faire voir l'incertitude des résultats des analyses ci-dessus, je cite encore une partie du rapport de l'expertise dans l'affaire du duc de Praslin, et nous allons voir que ces experts, au lieu de commencer les opérations chimiques ont reçu des mains des autorités les boîtes contenant les matières qui devaient servir aux opérations chimiques."

" Nous soussignés, Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, et Ambrose Laidieu, professeur agrégé à la faculté et médecin des hôpitaux, commis par ordonnance de M. le duc Pasquier, chancelier de France, président de la cour des Pairs, en date du 25 août 1847, à l'effet " de procéder à l'analyse des parties intérieures du " corps de M. le duc de Praslin, dans le but " de constater les causes de sa mort, de rechercher à quelles substances elle doit être attribuée, à quelle époque les substances " auraient pu être ingérées par le défunt, et si leur action a pu être contrariée ou détreinte par d'autres agents."

" Nous sommes réunis le lendemain, 26 août, dans le Laboratoire de la faculté de médecine, où M. Légonidec, juge d'instruction près le tribunal de première instance du département de la Seine, délégué par M. le chancelier, après avoir reçu notre serment, nous a fait remise des quatre boîtes contenant, 1o, le foie, 2o, l'estomac et les matières qu'il contenait, 3o, les intestins extraits du cadavre de M. le duc de Praslin, 4o, une certaine quantité d'urine rendue par lui dans les derniers moments de sa vie. L'intégrité des scellés ayant été constatée, M. le juge d'instruction nous a remis à l'analyse les divers échantillons indicatifs; et immédiatement nous avons commencé nos opérations."

" Après s'être assuré de la pureté des réactifs qu'ils devaient employer dans le cours de leurs expériences chimiques, les médecins procédèrent à l'analyse du foie d'abord, et ensuite à celle des autres parties de l'intérieur du cadavre; mais sans donner ces différentes opérations, je cite le résumé de la première: " Le liquide surnaissant, filtré, a été mis dans un appareil de Marsh, préalablement

essayé, qui a donné un très grand nombre de tâches recueillies sur l'assiette B. " Examen des tâches. Nous avons soumis les tâches provenant de ces deux opérations à un examen attentif, et nous avons reconnu que: " Elles offraient l'aspect miroitant propre aux tâches d'arsenic. " Elles se volatilisaient facilement au contact d'une flamme hydrogène. " Elles disparaissaient immédiatement dès qu'elles sont touchées par quelques gouttes d'acide azotique pur. " En faisant évaporer cette solution jusqu'à siccité, on obtient un léger résidu blanc, liquide, traité, après refroidissement, par l'azotate d'argent neutre très concentré, fournit de l'arséniate d'argent rouge brique. " En dissolvant dans l'eau distillée bouillante une autre portion du résidu blanc obtenu par la réaction de l'acide azotique sur les tâches, et en faisant passer dans la dissolution, préalablement additionnée d'une goutte d'acide sulfureux, un courant de gaz hydrogène sulfuré, il se précipite à l'instant du sulfure d'arsenic jaune, soluble, avec décoloration dans l'ammoniaque. " Ces caractères établissent, de la manière la plus incontestable, que les tâches recueillies par nous, et provenant de la double analyse du foie, sont formées par de l'arsenic."

" Le résultat de ces premières opérations constate la présence de l'arsenic dans le foie; l'analyse des autres parties des matières remises à l'expertise, fournit aussi des tâches arsenicales. Les experts dans leurs réponses aux questions qui leur avaient été posées dans l'ordonnance de M. le chancelier, répondent à la première question, savoir: " Constater les causes de la mort de M. le duc de Praslin. " L'analyse chimique a pleinement confirmée les données de l'autopsie cadavérique, et permet d'affirmer que la mort de M. le duc de Praslin est le résultat d'un empoisonnement. " En voilà assez pour faire voir la précision des procédés que l'on doit suivre dans une expertise lorsqu'il s'agit d'une accusation capitale. " Que le médecin consulté par la défense, par le ministère public, son devoir est le même; il faut qu'il se renferme dans la stricte appréciation des faits, néanmoins dans les cas douteux la balance doit toujours pencher en faveur de l'accusé." Davergie, manuel de la cour d'Assises.

" Les procédés du Dr. Jackson ont-ils donné un résultat satisfaisant? D'après le procédé de Reusch, il a obtenu un dépôt, dont la forme et l'apparence étaient celles que donne l'arsenic, vobis par l'action de la chaleur, et en se déposant sur les points du tube formés des petits points blancs, qui, par la forme de leur cristallisation, représentent les cristaux arsenicaux. L'arsenic a une cristallisation particulière, savoir la forme octaédrique. " Voilà en résumé, une partie du résultat que lui ont donné le procédé de Reusch et ses opérations chimiques. Mais, l'antimoine fournit des tâches qui se volatilisent, et il y a aussi les tâches de crasse dont parle Orfila; comment les distinguer de la couleur de plomb ou de fer à surface polie? Le Dr. Jackson a employé d'autres moyens que l'expérience de Reusch, sans résultat satisfaisant, malgré cela, ses conclusions sont affirmatives et il trouve de l'arsenic. Voici ce qu'il dit: " J'employai encore plusieurs autres moyens, outre cette expérience, et parmi eux le procédé de Marsh, qui ne m'ont donné aucun résultat satisfaisant. J'employai aussi un autre moyen qui consiste à passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers le liquide soupçonné contenir l'arsenic et je n'ai pas obtenu de résultat marqué. Ce sont des expériences moins délicates que celle de Reusch, dont j'ai parlé."

" N'oublions, le Dr. Jackson se déclare satisfait de ses expériences, en disant: " Je suis d'avis que les lames de cuivre et l'arsenic converties du métal arsenic, qui se saisissent à l'oxygène de l'air, forment l'acide arsenique qui s'est déposé sur les parois du tube. " Je n'appuierai pas sur la valeur des procédés dont parle le Dr. Jackson; seulement, je dirai que le procédé de Marsh paraît être préféré par des auteurs très distingués, professeurs de chimie et de médecine légale; au contraire, celui de Reusch est moins recommandé. J'arrive à la conclusion que l'on ne doit se prononcer sur la nature d'un poison qu'après en avoir reconnu les principaux caractères physiques et chimiques. Et voici ce que dit Orfila au sujet de l'arsenic: " On ne saurait donc être trop circonspect lorsqu'on aura à se décider sur la nature des tâches obtenues; l'expert ne devra jamais dire qu'elles sont arsenicales s'il ne leur a pas reconnu tous les caractères que je leur ai assignés." Orfila, méd. lég. tom. 3, p. 763.

" Tâches arsenicales. " 1o. Ces tâches sont d'un brun fauve, miroitantes et excessivement brillantes; quand l'arsenic est abondant, elles sont noires et brillantes. 2o. Il suffit d'une demi minute à une minute pour volatiliser et faire disparaître complètement une tâche arsenicale. 3o. Les tâches d'arsenic se dissolvent aisément dans deux ou trois gouttes d'acide azotique concentré en chauffant à la lampe à alcool, la petite capsule, ou dégage l'acide excédant et l'on obtient un résidu blanc ou d'un blanc jaunâtre (acide d'arsenic et arsénieux) en versant une goutte d'azotate d'argent dans la capsule, le composé arsenical fournit un précipité rouge brique, d'arséniate d'argent mêlé quelque fois de points jaunes d'arsenic d'argent; si l'on ajoute une goutte d'ammoniaque liquide sur l'arséniate rouge brique, on le rend d'un rouge plus clair." Orfila, méd. lég. tom. 3, p. 769 et les suivantes.

" Nous voyons d'après ce qui précède, que le Dr. Jackson n'a pas prouvé d'une manière satisfaisante la présence de l'arsenic dans le résultat de ses opérations, et que son témoignage a dû péjorer la décision des jurés. (A continuer.)

" REFUS DE MARIAGE.—On écrit de Londres, le 10 août: " La semaine dernière, on a eu le spectacle extraordinaire de la vente d'une femme à Bodlim, dans le comté de Cornwall. Un couple vient se présenter à l'officier de l'état civil pour être mariés. Les bans avaient été publiés selon l'usage. L'officier de l'état civil avait dit que la femme était déjà mariée, lui fit des observations et l'avertit que si cela était vrai, elle s'exposait en se remariant à la peine de la transportation. Le futur protesta alors une déclaration du mari de cette femme, déclaration de laquelle il résultait qu'il la lui avait adjugé au prix d'un souverain. L'officier de l'état civil refusa de célébrer le mariage, et les futurs se retirèrent très déçus."

MM. JULES BONNET & CIE, Agents Généraux de Journaux, 21 WALL STREET, NEW-YORK.

Sont nommés agents du PAYS à New-York, et ont été autorisés à recevoir des annonces et des abonnements aux lettres de ce journal. Leurs bureaux sont établis au 21 Wall Street, New-York.

NOUVELLES ANNONCES.

Théâtre—Chinois et Singes. Valpar pour le H.-C., ce soir. Soumissions demandées par le bureau de l'Ordonnance.

Soumissions demandées—G. Brown. Exposition provinciale. Entrée: le hardy—G. Gemmill. Vente de tabac, jeudi—H. Joseph et Cie. Voyage au Saguenay, demain. Vente par autorité de justice, le 2 octobre, à St. Luc.

VENTES PAR ENCAISSE. Marchandises, demain—Stewart et Kerr. Do le 28—do do Marchandises, jeudi—J. Scott et Cie. Marchandises, samedi—Bennett et Barsalon.

LE PAYS.

MONTREAL. Mardi, 13 Septembre 1853.

Libéralisme et Démocratie.

Rien n'est plus amusant que de voir les faits et gestes, de suivre les mouvements, les allées et venues de la presse ministérielle, depuis quelques temps. Rien n'est plus édifiant que ce noble concert d'idées et de sentiments patriotiques entre les organes Bas-Canadaïens de l'administration. C'est à qui proclamera plus haut l'excellence de la politique des ministres; c'est à qui se courbera plus bas devant l'idole qu'on encense aujourd'hui parce qu'elle est debout, et qui va tomber aux pieds des haïreries et les adaptations au pouvoir qui trebuchent, au pouvoir dont on cherche à dissimuler les embarras et la faiblesse en l'environnant de ridicules trophées; et cependant, tandis qu'on le proclame sage, grand, fort, invincible, le pouvoir tremble et cherche, à tout moment, un nouvel appui auquel il puisse se cramponner pour n'être pas entraîné dans l'abîme qui s'ouvre sous ses pas.

Cédant momentanément à la force de la vérité, le *Canadien* qui se redige, pour ainsi dire, sous les yeux de l'administration, au siège même du gouvernement, admettait l'existence d'un parti démocratique déjà redoutable, et il entrevoyait la possibilité de la prépondérance de ce parti dans le management des affaires publiques, si le ministère actuel était obligé d'opérer une retraite. Cette déclaration inattendue parut avoir horrifié les ministres de la *Minerve*, et elle a de suite mis en réquisition tous les talents dont elle peut disposer pour adresser au *Canadien* une sévère admonition. Ce fut à ce procédé généralement à calmer les alarmes et les craintes de la dame, mais il lui en est resté un frisson nerveux qui pourrait devenir fatal à sa précieuse existence. L'état de suretélation passé, elle est tombée dans un adoucissement auquel l'art de la médecine apporterait difficilement un remède efficace.

Victime d'une imagination trop vive, elle avait des visions terribles; elle avait vu la démagogie et le socialisme au timon de l'état, armés de la torche et du poignard, incendier le temple à la porte duquel elle a planté son drapeau, et inonder de sang les degrés du pouvoir. Elle avait vu plus que cela: elle avait vu les coffres publics se fermer à double tour et elle se voyait privée du privilège d'y mettre de temps en temps la main. Mais ce qui a complété la déroute de son bagage intellectuel, ce sont nos articles sur " le présent et l'avenir de la démocratie en Canada," et si la feuille de St. Hyacinthe ne fut venue à son secours, elle n'aurait eu le temps de se remettre de la chute de la solitude, aux horreurs d'une sanglante anarchie. C'est donc le *confère* de St. Hyacinthe qui a lancé la bombe; et la *Minerve* et le *Canadien* de la faire retentir dans toutes les directions, à la grande joie du nouveau défenseur des *lois primitives*, qui voyent dans ce se froissant les mains; " Mais voyez donc comme j'ai de l'esprit et que je suis fort en politique! Vous ne voulez pas croire cela, vous autres, M.M. les démocrates!" Le *Canadien*, lui, s'écriait contenté de nous dire que le *Pays* s'était trop renforcé, tandis que le *Journal de Québec*, qui n'est pas sérieux, nous reprochait d'avoir pris au sérieux les calets du *Canadien*; mais le *Courrier*, qui brailait du désir de se lever, a voulu montrer qu'il avait la main aussi forte pour pousser le char de l'état que pour chasser un polisson.

" Nous n'aurions jamais fait attention aux naïvetés que débite notre confrère du *Courrier*, si l'un de ses articles n'eût été en partie reproduit par le *Canadien*; mais puisque l'occasion s'en présente, nous tenons à faire voir, une fois pour toutes, jusqu'où s'étend, pour lui, l'horizon de la politique canadienne. Les jeunes gens, dit-il, qui ont levé, il y a quelques années, le drapeau de la démocratie, n'ont pas compris qu'après ce qui venait de se passer en Canada, le vieux drapeau de la démocratie canadienne française était assés par ses victoires; et que sur le drapeau de la jeune démocratie, on ne devait plus lire le programme des opprimés; guerre au gouvernement, révolution; mais le programme des hommes libres; progrès et concorde."

" Le vieux drapeau de la démocratie canadienne-française usé par ses victoires! Où avez-vous pris cela? Où sont ces victoires? Que demandaient les démocrates de 1834 et qu'ont-ils obtenu? Non, non, le drapeau de la démocratie d'ailleurs a bien pu être déchiré par une main sacrilège, foulé aux pieds par des traitres et des parjures, mais jamais! Ce drapeau-là ne s'use pas! Il est impérissable comme la démocratie dont il est le symbole, et c'est nous qui l'avons relevé, c'est nous qui l'avons arraché à l'oubli pour le déployer aux yeux de ceux qu'il conviendrait jadis de son ombre et qui l'ont lâchement déserté pour courir après l'or et les honneurs du pouvoir. Ainsi, cette distinction entre le vieux drapeau et le nouveau drapeau ne peut procéder que de l'ignorance des faits ou de la mauvaise foi des destructeurs de la démocratie, qui ont intérêt à nier le passé pour que la honte de leur faiblesse ou de leur trahison.

" Quels sont donc les principes nouveaux que nous proclamons aujourd'hui? Quelles sont donc les réformes que nous demandons dans le gouvernement qui n'aient été plus impérieusement, plus énergiquement demandées comme nécessaires, comme indispensables, par les démocrates dont nous suivons les traces? " 1o. " Enlever à l'exécutif son écrasant patronage." C'est l'idée qui régit d'un bout à l'autre des 92 résolutions et qui s'y trouve plusieurs fois répétée sous diverses formes. Le *Courrier* dit que la chose n'est pas possible. Pourquoi? Parce que jusqu'ici on n'a pu la mettre en pratique d'une manière satisfaisante et parce que M. d'Aignan a dit que les gouvernements représentatifs sont essentiellement corrupteurs. Cependant l'ancienne chambre, dont M. Lafontaine et M. Morin fessent partie, jugent la chose praticable. Mais nous avons changé tout cela, aurait dit le médecin de Molière. " 2o. " Rendez électives les deux branches du pouvoir législatif." Le *Courrier* dit: " C'est le premier article du programme des libéraux." Depuis quand? Si l'écrivain avait pris la peine de consulter ses amis du *Canadien* ou de la *Minerve*, on l'aurait informé que les libéraux d'aujourd'hui, depuis leur accession au pouvoir, sous la constitution de 1841, n'ont jamais parlé sérieusement de cette réforme avant l'année 1852, et qu'elle ne serait jamais devenue l'objet de leur attention, si les démocrates ne l'avaient mise en tête de leur programme. C'est un fait que personne n'aura l'audace de nier, car il est trop aisé d'en fournir les preuves. " 3o. " Étendez le principe de l'élection limitée par le peuple, à tous les officiers et à tous les corps publics." Les 42e, 43e et 44e résolutions adoptées par l'ancienne chambre, le 21 février 1834, sont dirigées dans ce sens. " 4e. L'objection du *Courrier* est spécieuse; après l'avoir lue, on s'arrête tout étonné et on se demande si l'on doit rire ou se fâcher de l'insouciance d'un si désagréable inopiné. Que croyez-vous qu'il va dire? Que le principe est inadmissible? Il ne l'ose pas. Quoi donc? Prenez-le en cent; vous ne devinez jamais. " 5e. Bien il y a de vous décevoir ce trait: " Les libéraux pensent, et l'immense majorité des habitants du Bas-Canada pensent comme nous, que l'abolition de la tenure seigneuriale est infiniment plus urgente que la réforme demandée par le 3e article du *Crédo* des jeunes démocrates." Avec un logiciel de cette force, il n'y a pas de raisonnement possible. " Et que parlez-vous de tenure seigneuriale, défenseur maladroitement officieux? Ne voyez-vous pas que vous soulevez cruellement ceux que vous voulez couvrir de votre égide? " Qu'ont donc fait vos libéraux pour régler la question de la tenure? " Vous figurez: nous allons vous l'apprendre. Le cri d'abolition jeté, en 1848, par les démocrates—par les démocrates, entendez-vous?—était devenu populaire. M. Lafontaine n'était pas abolitionniste, malgré qu'il soit dit à ses électorats de Terrebonne, en 1841, qu'il fallait se débarrasser de la tenure seigneuriale; il refusa de s'associer au mouvement. M. Drummond, solliciteur-général en 1851, Stempura de ce nouvel agent de popularité et M. Lafontaine, sentant que l'opinion publique était à la veille de lui faire défaut, ont la sagesse de s'effacer. Nous aimons à croire que l'hon. procureur-général actuel a été sincère, et nous savons qu'il s'est condescendu à un travail pénible pour rédiger un projet d'abolition de la tenure seigneuriale. Mais quel projet? Après l'avoir amendé, revu, corrigé, tourné et retourné en tous sens, on n'a pu parvenir à le rendre acceptable à aucune des parties, et les partisans de l'abolition qui l'acceptaient, dans le temps, comme pis aller, se rejoignent maintenant qu'il est échoué dans le conseil législatif. Voilà ce que vos libéraux ont fait pour abolir la tenure seigneuriale; libre à vous de vous en glorifier. " Mais voyez, au moins, réparez le temps perdu! Ils vont faire encore une loi et l'introduire à la prochaine session; c'est une condition sine qua non de l'existence du ministère. Va-t-il régler la question? Il s'en gardera bien. Il va faire miroiter son projet de loi aux yeux des représentants du peuple et lui leur dire: " Patience! nous allons vous arranger cela bien vite, mais en attendant, mes bons amis, posez donc un peu le char ministériel qui s'embourbe. Nous avons besoin de votre secours pour faire quelque petite besogne, et nous sommes à vous de suite." Cependant le temps se sera écoulé, les iniquités ministérielles seront sanctionnées les unes après les autres, et il y aura toujours une bonne raison pour laisser subsister la tenure seigneuriale. Ne savez-vous pas que le ministère, dans la dernière session, n'aura jamais obtenu le vote des 4500 pour indemniser les conseillers législatifs, s'il n'eût suspendu le bill de représentation, comme une menace, sur la tête des représentants du peuple? Nous connaissons nos hommes, allez!"

" Remarquez bien une chose: l'abolition a été demandée par les démocrates; elle sera décrétée par les démocrates, quand vos libéraux auront combié la mesure de leurs fautes. " 6e. Assurez l'indépendance absolue des mandataires du peuple contre les caresses de la cour et les séductions du pouvoir." A l'époque glorieuse où fut adoptée la grande charte des libertés canadiennes, le mal que nous voulons prévenir n'existait pas encore; c'est le gouvernement responsable qui l'a engendré et qui en dévoile rapidement les progrès. Les anciens représentants du peuple ne soupçonnaient pas la possibilité de la corruption au sein des vieilles phalanges qui combattait avec courage sous le drapeau de la démocratie; aussi, ils ont gardé le silence là-dessus. " Mais nous qui voyons le honteux trafic des consciences qu'on achète avec l'argent du peuple; nous avons l'ait de dire: " Assurez l'indépendance des mandataires du peuple!" et l'insinuation maligne du *Courrier* ne fait que trahir le dépit qu'on éprouve de n'avoir rien de sensé à répondre. " 7o. " Diminuez sur une vaste échelle les " dépenses extravagantes du gouvernement." Le commentaire du *Courrier* est impayable. Il va à dire que si les jeunes démocrates avaient de l'argent entre les mains et qu'ils voulaient faire des spéculations pour leur propre compte, ils seraient moins adroits que ceux qu'ils appellent des extravagants. Mais nous n'admettons cela. Nous nous plaignons tous les jours que les ministres sont trop adroits dans leurs spéculations financières et nous ne prétendons nullement pouvoir soutenir le parallèle avec eux, sous ce rapport. Quelle belle défense vous faites-là! Les ministres ne manqueraient pas de vous en être reconnaissants!"

Ensuite, après avoir énuméré sans commentaires, le reste des articles du programme qui contenait notre feuille du 30 août dernier, le *Courrier* vient avouer ingénument qu'il adopte les principes politiques sur lesquels ce programme est basé. Comment! vous admettez la vérité de nos principes et vous consacrez tout un article à combattre, en détail, presque toutes les propositions qui ne sont autre chose qu'un exposé de ces mêmes principes! Et vous exploitez tous les préjugés et toutes les passions pour jeter le manteau du ridicule sur des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien là-dedans qui puisse étonner l'observateur attentif de ce qui s'est passé en Canada depuis 1842. " C'est l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis cette époque: belles protestations, magnifiques promesses; mais quand on arrivait au pouvoir on se voyait égarer dans des doctrines que vous approuvez en secret! Allons donc! Voici un aveu qu'il est important de constater et qui donne la mesure de la bonne foi de la politique: il n'y a rien



MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON. ROUTE DE LA MALLE. CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST-LAURENT.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. A COMPTER DE LUNDI 29 Juin, le Steamer IRON DUKE partira pour Montréal Sud...

LIGNE DU PEUPLE. BAS PRIX-VITESSE. Nouvelle ligne de steamers sur le Lac Champlain.

TRAIN DU MATIN. PREMIER TRAIN laisse le dépôt. Rue Bonaventure, à 7.30 A.M.

TRAIN DU SOIR. LAISSE le même dépôt à 5.00 P.M., arrive à Pittsburgh 7.30 P.M.

MARCHANDISES SECHES. OGILVY, WOOD & CIE. (M) MAGASIN au 500, RUE ST. JACQUES.

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS.

LIGNE CENTRALE DU VERMONT. ROUTE ECONOMIQUE, EXPEDITIVE ET SEUL DIRECTE en connexion avec les chemins de fer...

PREMIER TRAIN. A 6.30 A.M. avec la MALLE, arrive à W. R. Junction à 12.30 (dix) Concord 3.30, Lowell 5.20, Boston 6.30, Lowell Falls 2.30, Springfield 6.00, Pictouville 5.30, Worcester 7.00, Newburgh 7.00, Hartford, New-Haven, et New-York même après-midi.

SECOND TRAIN. A 8.30 A.M. TRAIN EXPRESS, arrive à Northfield à 1.45, (dix) Junction W. R. 3.50, Concord 5.45, Boston 8.45 P.M. Lowell Falls même soir.

TROISIEME TRAIN. A 6.30 P.M. TRAIN EXPRESS, passe la nuit à Montpelier et arrive à Lowell à 11.30, Boston 12.45, Worcester 1.00, Springfield 12 M. New-York 12.20 le jour.

LE LARD A VENDRE. L'ES LARD est en main une grande quantité de LARD de différentes qualités, savoir: MESS première qualité, MESS mince, première qualité, PRIME MESS, PRIME CARO.

CHARBON DE FER. 1000 VOIES du meilleur Charbon de New-Castle, pour l'usage des Forgerons.

Grand Tronc de Chemin de Fer DU CANADA. DISTRICT DE MONTREAL ET PORTLAND. AVIS.

LE TRAIN LAISSANT SHERBROOKE à 6.30 A.M., pour Island Pond, et le TRAIN LAISSANT ISLAND POND pour Sherbrooke à 7.30 P.M., seront DISCONTINUES et ce après LUNDI 13 Septembre.

TERRE A VENDRE. UNE TERRE est en vente de 3 arpents sur 27 de profondeur, à trois milles de Montréal.

Composition pour Toiture, à FE. preuve de l'Eau et du Feu de Warren. S. M. ET C. M. WARREN, Cincinnati, Ohio.

MARCHANDISES SECHES. (M) MAGASIN au 500, RUE ST. JACQUES. CHARBON ANTHRACITE. A VENDRE par cargaison, ou en lots con-

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

AGENCE DE QUINCAILLERIE AMERICAINE. EN GROS SEULEMENT - COLIS NON ROMPUS. LES arrangements pris par les Soussignés avec des Compagnies de Manufactures en ces Etats-Unis...

PHILTRE DE FOSTER, QUI peut philtre de 8 gallons à 50 gallons et plus par jour, maintenant introduit au Château Royal de Windsor, à l'Amirauté, la Marine Royale, etc.

PAPETERIE A BON MARCHÉ. ARRIVAGE D'AU-DELA DE 300 CAISSES ET BALLES DE PAPIER A BON MARCHÉ, POUR LE COMMERCE D'AU-DE-LA.

WEIR ET DUNN. VIENNENT de recevoir un nouveau assortiment de PAPIER A ECRIRE, A IMPRIMER, A ENVELOPPER, (Gris et Bleu) et autres articles dans une même ligne, qu'ils vendront à des prix très réduits.

MORISON, CAMERON & EMPEY. SECONDE IMPORTATION DE LA SAISON. Nous venons de marquer plus de 300 CAISSES, CONTENANT DES NOUVEAUTÉS EN MARCHANDISES ANGLAISES, FRANÇAISES, AMERICAINES ET ALLEMANDES.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

LE PETIT PROFIT de mande, on ne fera PAS CREDIT. Les marchandises sont marquées en CHIFFRES, desquels on ne fait aucune réduction.

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE MONTREAL. LE DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE DEUX CENT CENTS A ÉTÉ DÉCLARÉ PAYABLE le 15 septembre 1853.

AUTRE TRIOMPHE. SALAMANDRES DE RICH. (PATENTE DE WILDER.) LE GRAND FEU D'OSWEGO. OSWEGO, 21 JUILLET 1853.

A VENDRE OU A LOUER CHAMBLAY. Le Soussigné offre en vente, un BEL EMPLOI-CHEMINÉE, en bois, situé au Centre du Village de Chamblay.

NOUVELLE MAISON CANTON, PLACE DALHOUSIE. ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

ÉPICERIES POUR UN MILLION. SUCRES - En Pains, Écrasés et Blancs. S'adresser à M. J. PHELAN, 25, rue St. Jacques.

Marchandises Nouvelles. J. E. LAFOND, 117, Rue Notre-Dame, 117. M. LAFOND a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciements aux personnes de la Ville et de la Campagne pour l'encouragement libéral qui lui a été accordé...

PARADIS ET LAFRICAINE. L'honneur d'annoncer à leurs amis de la ville et de la campagne et au public en général que depuis le 2 mai, ils ont transporté leur MAGASIN au N. 96, RUE NOTRE-DAME.

MARCHANDISES NOUVELLES, Faites Attention. C. O. DELORME, 28, GRANDE RUE SAINT-LAURENT, 28. ENCOIGNEUR OUEST DE LA RUE VITRÉE.

ANTOINE FAVREAU, MARCHANDISES SECHES, 33, RUE ST. LAURENT, 33. M. A. FAVREAU, tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il est dans le commerce...

MAISON DE HARDES DU CANADA, PAR F. X. LOISELLE, No. 25, RUE MCGILL, MONTREAL, EN GROS ET EN DETAIL.

ORGUES. HARMONIUMS, SAMUEL R. WARREN, (No. 16, Rue St. Joseph). A MAINTENANT en mains, et construit constamment, avec de beaucoup plus grandes facilités et plusieurs améliorations importantes.

FONDERIE D'IRWIN, 19, JUILLET. LE Soussigné est prêt à exécuter tout ordre pour ENGIN A VAPEUR et BOUILLOIRES, MACHINES et MOULANGES, etc.

MEDICAL HALL, GRANDE RUE ST. JACQUES. LES propriétaires de cet établissement désirant établir le Medical Hall comme la PHARMACIE DES FAMILLES, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public que leurs Médicaments sont choisis avec le plus grand soin...

PHENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. GILLESPIE, MOFFATT ET CIE. Agents en Canada.

PREMIER ARRIVAGE. MARCHANDISES NOUVELLES DE SAISON. MONTRES, BIJOUX ET OBJETS DE PIÉTÉ.

MANUFACTURE DU PAYS AVANT TOUT. EUSEBE OUMET, CARROSSIER ET VOITURIER, No. 62, Rue St. Antoine.

J. M. PAPINEAU. PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général, que depuis l'incendie du huit juillet, il tient un grand assortiment de MEUBLES DE MENAGE sur la grande rue du faubourg St. Laurent.

SALON AMBULANT. G. MARTIN, DAGUERRETYPISTE, Salles d'Études de Webb au coin des rues Bleury et Craig.

CUIR DE TOUTE SORTÉ. RUE ST. ANTOINE, 36. LE Soussigné a constamment en mains à S. J. LAFOND (Grande rue St. Antoine, No. 30) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en: Cuir à Semail, Veau, Vache, Cheval, Cuir à Harnais, Cuir Rouge, Peaux de Mouton, Etc., etc., etc.

CUIR DE TOUTE SORTÉ. RUE ST. ANTOINE, 36. LE Soussigné a constamment en mains à S. J. LAFOND (Grande rue St. Antoine, No. 30) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en: Cuir à Semail, Veau, Vache, Cheval, Cuir à Harnais, Cuir Rouge, Peaux de Mouton, Etc., etc., etc.

MONUMENTS AUX VICTIMES DE 1837-38. SOUSCRIPTION NATIONALE. CEUX qui désirent transmettre des CONTRIBUTIONS au Comité chargé d'organiser les moyens d'élever des MONUMENTS à ceux qui sont morts durant ou à la suite de l'INSURRECTION, sont priés d'adresser leurs communications à l'un ou à l'autre des Trésoriers du Comité, aux adresses suivantes: R. TRUDEAU, rcc., Montréal, rue St. Paul, No. 11. J. A. GRAVEL, rcc., chez M. Fabre et Gravel, rue St. Vincent, No. 3, Montréal.

ROBERT DEAN, PREMIER PRIX MANUFACTUREUR DE VAISES, 174, RUE NOTRE-DAME, 174, MONTREAL. 14 juin. dm-57

THES FRAIS, DIRECTEUR DE LA CHINE. MAINTENANT OUVERT chez M. THOMAS GRAVEL, rue St. Jacques, Coin de la rue Ruelle, un assortiment choisi de THE NOIR et VERT, dont une partie vient directement de Chine, de John Dugdale.

M. GEORGE F. GRAHAM, PROFESSEUR DE MUSIQUE, Et Organiste de l'Eglise Américaine, Grande Rue St. Jacques. 14 juin. dm-57

IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. LES Soussignés ont reçu par City of Hamilton, la Toronto, Montreal, d'une livraison assortiment ordinaire de MARCHANDISES DE GOUT et d'ETAI, qu'ils offrent à bas prix.

Manufactures Américaines. LES Soussignés offrent en vente: 1. Robes de Chambre, 2. Robes de Nuit, 3. Robes de Chambre, 4. Robes de Nuit, 5. Robes de Chambre, 6. Robes de Nuit, 7. Robes de Chambre, 8. Robes de Nuit, 9. Robes de Chambre, 10. Robes de Nuit.

THES. A VENDRE par les Soussignés: Trenchay, Hyon Twinkay, Jeune et Vieux Hyon. GILMOUR et CIE. 28 mai. sm-50

A. O. BROUSSEAU, NOYERIE PUBLIQUE, SUR LA RUE NOTRE-DAME, No. 2061. 14 mai. sm-50

Cr. GALIBERT FRERES, 156, RUE ST. PAUL, 156. Importateurs de PEUX DE VEUX FRANÇAIS, de leur Fabrique de Boston, de ROBES DE CHAMBRE, de VEAUX VERMIS, et MARRONS de Paris. 7 juin. sm-23

BUREAU D'ASSURANCE MARITIME POUR CARGAISONS. HENRY MCKAY, AGENT, 33, rue St-François-Xavier. 28 avril. aa-37

G. N. R. LAFONTAINE, HUISSIER DU SHERIFF COLLECTEUR D'IMPÔTS PUBLICS, No. 18, rue St. Jacques, MONTREAL. Au-dessus de l'office de M. Carter et Kerr. 17 mai. aa-43

LE PAYS. Ce Journal est publié dans les intérêts de la cause démocratique. Le Rédacteur du Pays est aidé d'un Comité de collaborateurs, et tout l'établissement est sous la surveillance d'un Comité de direction.

ANNONCES. Un quart de page, insertion, 2 0 0. Demi-quart de page, insertion, 3 0 0. Adresse d'affaires n'exécute pas quatre lignes, insertion, 1 0 0. Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.

Liste des AGENTS, chez lesquels on peut s'abonner: La Prairie, Tous, LEBLANC, Beauharnois, Touss, CHANDEAU, Longueuil, BAPT, TRUDEAU, Valence, F. X. GIBARD, Verchères, J. S. DANIEL, St-Hyacinthe, G. G. DESBAILLETS, St-Ours, P. M. DELBOIS, St-Marc, REGIS MALO, Chamblay, J. S. TRUDEAU, L'Industrie, T. E. MCGAN, Terrebonne, J. C. AUGER, N. P. Yarmouche, P. F. CHANDEAU, Trois-Rivières, J. GASP, DEMOULIN, filz, Champlain, F. X. DANIEL, Rivière du Loup, G. G. DESBAILLETS, M. Ste. Anne de la Pêrde, L. DURAU, Kamouraska, J. H. LEBEL, Rimouski, A. A. BRADLEY, Québec, T. E. ROY, Saguenay, D. M. GILBERT, Plattsburg, N. Y., P. DAVIS, East Troy, N. Y., J. S. GIFFARD.

RÉDACTEUR: CHS. DAoust. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. A. PLINGUET.